



Universités & Territoires

n°157

17/06/2022

Les rendez-vous 2022 de la



santé étudiante

[Accéder au Replay](#)

## éditorial

# Une volonté commune, à mettre en œuvre !



Par Nicolas Delesque  
Directeur de la rédaction

**Ces troisièmes Rendez-vous de la Santé Etudiante ont confirmé la volonté de tous les acteurs de la vie étudiante de poursuivre les efforts mis en œuvre, souvent dans l'urgence, durant la crise sanitaire.**

Après avoir souligné l'investissement de chacune des parties prenantes pour répondre aux urgences - y compris parfois au-delà de leur prérogatives -, les débats ont essentiellement porté sur la question de la pérennité de cet élan. Un élan, en effet, qu'il s'agit désormais d'entretenir !

En effet, aux côtés des acteurs traditionnels de la santé, les collectivités

territoriales d'une part et l'Assurance maladie d'autre part ont montré leur volonté de s'engager activement dans la construction d'un réseau d'acteurs de santé étudiante, adapté aux défis de la massification et de l'essaimage territorial de notre système d'enseignement supérieur.

Ces partenariats, cette collaboration entre tous, il convient maintenant de les mettre en œuvre, en gardant en tête deux points importants, maintes fois soulignés au fil des échanges.

Le premier est l'étroite relation entre la santé et la vie étudiantes. Le sport, la nutrition, l'habitat, l'engagement associatif constituent autant de champs de la vie étudiante ayant un impact direct sur leur santé, autant de domaines à développer pour prévenir ou repérer de mauvaises habitudes, ou usages, susceptibles de dégrader le capital santé de chacun.

Le second est la question de la lisibilité des dispositifs de prise en charge, de soins, d'accueil et d'orientation. Le monde étudiant, dans ses pratiques,

est de moins en moins homogène, du fait (bien entendu louable) de la démocratisation : ainsi, l'organisation de la santé étudiante de demain doit prendre acte de cette situation, et un effort de communication, visant à toucher tous les étudiants, être mené.

Cette journée a clairement démontré l'engagement de chacun, malgré les difficultés de notre système général de santé, à construire des systèmes partenariaux locaux permettant de répondre aux besoins de nos étudiants. Autant d'obstacles que les acteurs de la santé universitaire ne parviendront pas à lever seuls.

L'humilité et l'entraide de tous les intervenants et participants, devant les défis à surmonter, nous portent cependant à penser que les choses vont évoluer positivement, dans un avenir proche.

C'est en tout cas dans ce sens que s'articulent les messages envoyés, au fil de la journée, au futur exécutif, qui devra être aux RDV des attentes des acteurs de la santé étudiante. ■

# DGESIP, DGS : les DG ministérielles à l'honneur

*l'Université Paris-Dauphine, El-Mouhoub Mouhoud, l'ouverture de cette journée du mardi 17 mai, consacrée à la troisième édition des Rendez-vous de la santé étudiante, a vu se relayer au micro deux représentantes des ministères : pour le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), sa Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle Anne-Sophie Barthez ; et pour le Ministère des solidarités et de la santé (MSS), sa sous-Directrice adjointe à la santé des populations de la Direction générale de la santé Marine Jean-Baptiste.*



El-Mouhoub Mouhoud, Président de l'Université Paris-Dauphine / PSL

Trois jours avant l'annonce de la composition du gouvernement d'Elisabeth Borne, les organisateurs des RDVSE avaient tenu à « maintenir cette troisième édition, d'après Nicolas Delesque, Directeur de la présente publication, après deux sessions en 2019 et 2021 ayant porté spécifiquement sur la question de la santé mentale. » En effet, « au vu de la signature de la convention entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la CNAM, au vu des attentes nées des rapports de l'Inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (IGESR) et du médecin directeur du SSU de Clermont/Auvergne

et président de l'ADSSU Laurent Gerbaud », il semblait utile d'échanger sur « les débats de sortie de crise sanitaire et le nouveau schéma qui est en train de se constituer, pour les années à venir, sur les questions de santé étudiante. »

Reprenant à son compte une citation du chercheur Philippe Meirieu (« C'est la marge qui tient la page »), il s'est alors demandé « comment cette crise, cette situation exceptionnelle nous amène à réfléchir et à imaginer de nouveaux fonctionnements pour la santé universitaire », avant de donner la parole au Président de l'Université Paris-Dauphine. Ce dernier a rappelé « ce que la crise sanitaire avait appris » aux équipes de son Université, avant d'indiquer « en quoi [il considérait] la santé étudiante non pas comme une dépense, mais comme un investissement » [Voir UT 156].

## Tant de chemin parcouru

Anne-Sophie Barthez, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESRI, a rappelé à quel point la santé étudiante constituait « un enjeu majeur pour le Ministère. » Pour elle, après deux éditions consacrées principalement à la

crise sanitaire « et à son impact sur la santé mentale des étudiants », le temps semblait venu de « nous projeter dans l'avenir, avec deux focus : la territorialisation de l'offre de santé, et cette fameuse convention CNAM/Enseignement supérieur. »

Mais avant cela, elle tenait à « rappeler tout le chemin parcouru depuis quelques années », en s'appuyant sur la définition de la santé selon l'OMS, soit « un état de complet bien-être physique, mental et social - et surtout, donc, pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité. » D'où une action toujours « très large, plurielle, partenariale, visant l'accès aux droits, l'accès aux soins et le développement de compétences en santé des étudiants. »

Loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) de 2018 (avec notamment la création de la conférence de prévention étudiante) ; actions en faveur du repérage de la souffrance psychique et de l'accès des étudiants aux dispositifs de soins et de soutien ; expérimentation de la CNAM dans quatre départements pour des consultations remboursées chez des psychologues ; dispositif *Mon Psy* (déjà « 100 000 séances pour 25 700 étudiants dans toute la France, avec 1 200 psychologues mobilisés »)...



Anne-Sophie Barthez, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (MESRI)

Anne-Sophie Barthez a aussi parlé de « projets globaux multi-acteurs, qui sont intégrés dans les territoires et qui ont émergé », comme, à Lille, la création du Conseil local de santé mentale en 2020, ou celle en 2021 d'une « équipe mobile de santé mentale dédiée à la prise en charge des étudiants. »

« Des choses émergent des territoires, a-t-elle insisté, et il faut encourager cette démarche partenariale », en s'appuyant sur l'engagement de tous les acteurs, dont « les étudiants, qui contribuent comme toujours, mais particulièrement sur ce sujet-là », la DGS, la DGOS, les CNAM, MILDECA, les Conférences d'établissement, la Délégation de sécurité routière... Selon Anne-Sophie Barthez, « tout ce chemin n'a pas été accompli par une personne en particulier, mais par nous tous, ensemble, et souvent par le terrain d'abord, par une expérimentation que l'on repère et que l'on généralise ensuite. »

### Transversalité et territorialisation

Sur la convention CNAM/enseignement supérieur, elle s'est montrée soulagée que cette dernière ait été « enfin signée : on est tellement heureux de cette signature, le 14 mars dernier, par

les Ministères, la CNAM, le CNOUS, les Conférences d'établissements et par l'Association des directeurs des SSU. » Elle en a rappelé les « trois objectifs-clés et fondateurs » : favoriser l'accès aux droits des étudiants, agir sur les difficultés d'accès et sur le renoncement aux soins, organiser l'accompagnement en santé des étudiants. Ainsi, « cette convention nationale va permettre à tous les acteurs autrefois éloignés de se retrouver, de mieux se connaître et de collaborer. » Des premières conventions locales ont d'ailleurs été signées, en Bourgogne/Franche-Comté (novembre 2021) et en PACA (avril 2022).

Concernant « l'approche territoriale de la santé étudiante », enfin, Anne-Sophie Barthez a rappelé en premier lieu que « l'action des SSU a été remarquable pendant cette crise sanitaire » - avec « de nombreuses expérimentations mises en place et des dispositifs nouveaux qui ont vu le jour. » Ce que la crise a mis en évidence, « c'est le besoin d'accompagnement des étudiants, tant en matière de prévention que de soins », mais aussi « un besoin d'ancrage territorial des services des établissements, qui seuls ne peuvent pas tout faire. »

Il y a, selon elle, « ce besoin de partage politique au plus haut et de co-construction d'une stratégie de santé étudiante, pour qu'il y ait une offre de santé partenariale et lisible. » Elle a conclu en indiquant qu'elle sera « très attentive à ce que ces réunions se poursuivent, à ce que les étudiants soient toujours très associés à ces débats, à la construction des réformes, et à défendre l'évolution des moyens alloués à la santé étudiante et aux services de santé. »

### Preneurs de toutes les bonnes volontés

De son côté, Marine Jean-Baptiste, pour le Ministère des solidarités et de la santé, a indiqué que les occasions étaient « rares d'échanger sous



Marine Jean-Baptiste, sous-Directrice adjointe à la santé des populations de la Direction générale de la santé (MSS)

cette forme avec les acteurs, sur des sujets qui nous préoccupent collectivement. » Son intervention a consisté, dans un premier temps, à énumérer un certain nombre de constats et de zones d'ombre sur le sujet, puis à « souligner toute l'énergie positive dans la recherche d'actions concrètes en faveur de la santé des étudiants. »

Sur le premier point, elle a rappelé que la santé était « notre bien le plus précieux, ce qu'un virus est venu nous rappeler de façon assez abrupte » - or cette crise « n'a pas épargné les jeunes générations. » En outre, « les crises doivent aussi nous servir à anticiper l'avenir » ; ainsi, « pérenniser certains dispositifs revient aussi à préparer d'autres crises à venir. »

Concernant les étudiants, « 14% d'entre eux sont atteints par une maladie chronique ou un handicap psychologique ou moteur. » Ils sont par ailleurs « très exposés aux comportements à risques » (conduites addictives, IST/MST...) et, pour la santé mentale à proprement parler, « 30% des étudiants présentaient des signes de détresse avant même la crise sanitaire », tandis que le suicide représente la « deuxième cause de mortalité chez les jeunes, après les accidents de la route. » La crise sanitaire, en outre, a entraîné une « dégradation inédite de leur santé mentale. »

Face à cela, le Ministère « s'est engagé, avec l'ensemble de ses partenaires, pour la santé des étudiants. »

Dans ce contexte, par exemple, « la convention-cadre de partenariat signée avec tous les partenaires est primordiale, pour que chaque étudiant puisse accéder aux soins. » Mais plus généralement, l'action de la DGS a été « initiée par la stratégie nationale de santé couvrant la période 2018/2022, avec notamment le plan Priorité pré-

vention qui consacre un axe entier à la santé des enfants et des jeunes. »

Déploiement du service sanitaire des étudiants, École promotrice de santé, extension des missions des SSU, renforcement de la capacité des Maisons des adolescents, déploiement des Premiers Secours en Santé Mentale, étudiants relais/santé, lancement du numéro 3114 (prévention du suicide), remboursement des séances sur les

psychologues, prévention des addictions en collèges et lycées, semaine de la santé sexuelle... Tous ces dispositifs, enclenchés ces dernières années, alimentent la constitution d'une « feuille de route » par la DGS, pour laquelle Marine Jean-Baptiste a indiqué : « Nous sommes preneurs de toutes les bonnes volontés, pour travailler avec nous sur ces sujets. » ■



# Rendez-vous 2022 du Logement étudiant

7<sup>ÈME</sup> ÉDITION DES RDVLE - 30 NOVEMBRE 2022

EN PRÉSENTIEL À  
L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

# Table-ronde 1 : Un partenariat pour **la santé et le bien-être des étudiants**

*Cette première table-ronde était consacrée plus directement à la récente convention signée entre la CNAM et les acteurs de la santé et de la vie étudiante, « pour agir en faveur de la santé et du bien-être des étudiants ».*

**A** tour de rôle, Nicolas Delesque a interrogé les représentants du CNOUS, de France Universités, de la CNAM et de l'ADSSU sur les attentes nées de cette signature. Un représentant de Paris-Dauphine a en outre donné l'exemple concret d'un dispositif imaginé dans l'urgence de la crise sanitaire, et désormais en phase avancée de pérennisation.

## Avec les universités, un écosystème territorial

Ainsi, Lamri Adoui, Président de l'Université de Caen/Normandie, pour France Universités, a articulé son propos autour de trois points : en premier lieu, les attentes à proprement parler, et les « verrous identifiés à l'issue de cette crise sanitaire ». Soit, « chez nos étudiants, un problème d'abord de fracture numérique, puis de précarité économique, et enfin de fragilité psychologique - de problèmes de santé mentale. » Sur ces points, « quelques mois après, on peut presque s'étonner de s'en être étonné », tant ces questions « préexistaient à la crise » - avec notamment des universités « sous-dotées et sous-grées en termes d'accompagnement psychologique. »

Par ailleurs, cette période a tout de même été « fructueuse, propice à la coopération entre tous les acteurs, qui ont vraiment mis la main à la pâte » - chacun ayant fait « du dépassement de fonc-

tion. » Il s'agit désormais de voir « comment faire perdurer ces solidarités, et comment faire mieux aujourd'hui sur les territoires. » Selon lui, des attentes spécifiques portent sur la connaissance de l'accès aux droits (face à un « méandre administratif qui peut paraître compliqué »), avec « une valence importante des étudiants en mobilité » (et internationaux) ; sur la question de la prise en charge de la santé mentale ; et sur la « prise en charge des étudiants en situation de handicap »

Enfin, Lamri Adoui est aussi revenu sur « la question de la territorialité » (notamment pour des sites distants des métropoles universitaires). Face à tout cela, il a identifié « deux atouts dans notre manche : (...) la transformation de nos SUMPPS en Centres universitaires de santé étudiante et la signature de cette convention. » Sur le premier point, de fait, « nous allons avoir affaire à des gens qui ont une connaissance et une compétence sur l'écosystème territorial », et « il va y avoir des missions nouvelles pour ces centres de santé - notamment sur ces questions de santé mentale... » - mais aussi par exemple sur la prescription d'une activité physique adaptée.

Quant à la convention à proprement parler, elle devrait pouvoir être « vraiment déclinée, du niveau national au niveau local, pour assurer et garantir aux étudiants une offre d'accompagnement et d'information en santé qui sera équivalente sur tout le territoire »,

mais aussi « définir un cadre d'intervention partagé entre tous les acteurs et d'officialiser la coopération de tous les acteurs de santé de l'écosystème territorial. » D'ailleurs, il a rappelé la signature sur son territoire d'une convention locale « avec les CPAM du Calvados, de la Manche et de l'Orne » et avec l'ARS d'une « fiche-action à l'intérieur du PTSM, spécialement dédiée à la santé mentale des étudiants » ; la création bientôt « d'un vrai Centre de santé étudiante, dans un ex-restaurant du Crous » ; la signature à venir de « schémas locaux de l'enseignement supérieur, sur toutes nos antennes universitaires » ; et enfin, au sein-même de la gouvernance de l'Université, la « création d'un nouveau poste de directeur général des services adjoint, spécialement dédié à ces enjeux-là. »



Lamri Adoui, Président de l'Université de Caen/Normandie

## La compétence sociale du réseau des CROUS

Pour la Présidente du CNOUS Dominique Marchand, un constat s'est imposé pendant les deux ans qui ont suivi la loi ORE : « *il fallait renforcer les efforts communs et partagés pour garantir l'accès aux droits et permettre l'accès aux soins.* » Et s'il a fallu, effectivement, « *un certain temps pour signer cette convention* », nul n'a attendu cette signature pour lancer « *des actions concrètes et opérationnelles sur le terrain.* »

Les trois objectifs majeurs de la convention sont « *de permettre aux acteurs de terrain de mieux connaître les actions de l'Assurance maladie, ses relais, ses schémas, ses process* » ; « *de communiquer auprès des étudiants* » ; enfin, « *d'identifier les bonnes pratiques* », dont elle a donné quelques exemples. Ainsi, « *les sujets majeurs sont une meilleure communication, la territorialisation et un partenariat qui doit devenir pérenne et stabilisé.* »

Dans ce contexte, « *le décret de 2016 qui régit le réseau des CROUS et définit ses missions lui donne aussi une mission en termes de santé.* » Mission sur laquelle des actions-socles ont été développées : prévention/promotion de la santé ; amélioration de la santé mentale... Pour l'avenir, Dominique Marchand a approuvé les conclusions du rapport de « *ses collègues de l'IGESR* », avec « *la nécessité de constituer un VRAI réseau, territoire par territoire, connu et reconnu y compris par l'ARS - parce que les sujets sont multiples, et les besoins d'accompagnement en santé des étudiants* » patents « *dans tous les domaines.* »

« *Je suis persuadée, a-t-elle précisé, que les universités doivent être cheffes de file, dans le domaine de la santé étudiante.* » En outre, elle plaide « *pour que cette articulation soit la plus fluide possible avec les services sociaux des Crous* », croyant « *profondément en la nécessité de donner de*



Dominique Marchand, Présidente du CNOUS

*la lisibilité.* » Ainsi, pour elle, les lignes directrices pourraient être « *un service social effectivement unique, avec toute la collaboration des établissements d'enseignement supérieur portée par les Crous, avec une articulation très étroite avec le SSU* » Pourquoi ? « *Parce que l'étudiant est unique, que nous nous adressons aux mêmes étudiants et que très souvent, il y a évidemment des corrélations entre des problématiques sociales et des problématiques de santé.* »

Ainsi, « *nous pourrions travailler ensemble, y compris à une forme d'organisation.* » Si aujourd'hui « *les collaborations se font, c'est surtout sur la base de connaissances interpersonnelles.* » Il y a par ailleurs « *une connaissance insuffisante des acteurs* », quand il faudrait donc que tous puissent « *disposer des bons relais, savoir très vite adresser les étudiants* » en cas de besoin.

## La CNAM pour une coordination territoriale

De son côté, la Directrice de l'intervention sociale et de l'accès aux soins de la CNAM, Fanny Richard, a confirmé que « *cela fait deux années que l'on a structuré, et aussi beaucoup échangé entre nous [es signataires de la convention, ndlr], ne serait-ce qu'au*

*niveau national* » Pour elle, « *cette première étape d'interconnaissance est fondamentale* » tant « *le système de santé est très compliqué.* » Or il existe « *une réelle complémentarité entre nous sur toutes les offres de services que nous pouvons apporter.* »

Il s'agit dès lors de « *se coordonner au mieux, pour gagner en efficacité et en efficience.* » Un certain nombre de groupes de travail ont déjà été mis en place « *pour commencer à développer certaines thématiques issues de cette convention - en particulier la communication, le bon outillage, faciliter la vie de nos partenaires.* » En outre, la CNAM s'appuie sur le CNOUS et l'ADS-SU, « *forcément* », mais aussi, autour de groupes de travail plus thématiques, France Universités par exemple. Par ailleurs, « *nous sommes en train d'élargir des concepts* » (escape games, mais aussi des roadshows de la santé, le Forum santé jeunes, etc.) ; un élargissement qui concerne aussi l'éventail des partenariats (AVUF, Groupe VYV, Maisons de santé pluridisciplinaires, communautés professionnelles des territoires...).

Elle est également revenue sur les problématiques touchant des publics spécifiques, comme les étudiants internationaux, ultramarins ou même en mobilité « *intra-territoriale* », avant d'indiquer que la CNAM était en train d'organiser



Fanny Richard, Directrice de l'intervention sociale et de l'accès aux soins de la CNAM,

« les déclinaisons locales ». Ainsi, si une « belle dynamique a été lancée », elle « se joue aussi sur l'agilité : on ne peut pas avoir un modèle unique, y compris sur le plan de la sectorisation. ». Il faut donc être inventif pour arriver à constituer ces réseaux. Ainsi, « nous faisons une grosse veille sur les remontées de terrain, et un monitoring. »

### Dispositif **D(auphine).PASSE**

C'est ensuite Sébastien Damart, vice-Président CFVU à l'Université Paris-Dauphine / PSL, qui est revenu de manière concrète sur la manière dont son établissement était passé de la réponse à un état d'urgence à une pérennisation des actions et dispositifs - notamment à travers l'exemple du dispositif D.PASSE, dont il a retracé l'historique depuis décembre 2020...

Basé « à la fois sur la prévention primaire et la prévention secondaire », ce dispositif forme et sensibilise à la santé mentale, côte-à-côte, les professionnels de l'Université et les étudiants. L'Université souhaitait ainsi montrer à ces étudiants « qu'elle était partie prenante, totalement moteur de la santé mentale. » Ce qui a « produit de la connaissance extrêmement fine, experte sur notre contexte » - tant sur les « motifs de souffrance psychologique



Sébastien Damart, vice-Président CFVU à l'Université Paris-Dauphine / PSL

généraux » que « sur ce qui, au sein de l'Université, était potentiellement facteur d'aggravation », ou encore « sur les leviers potentiellement actionnables pour agir dans un sens positif. »

En termes de bilan, « on a environ 15 nouveaux patients par mois » - ce qui démontre que la crise produit « aussi, voire surtout ses effets aujourd'hui », et a donc motivé les responsables à pérenniser le programme D.PASSE. Or « tout ceci n'a de sens que si l'on introduit une forme de double cohérence, au sein de l'Université » : « articulation de ce programme avec tous les autres sujets vie étudiante », et tentative de « trouver une combinaison sophistiquée entre exigence académique et attention redoublée à l'égard de la santé mentale de nos étudiants. »

### ADSSU pour une **politique de santé publique**

Pour conclure cette première table-ronde, c'est Laurent Gerbaud, Président de l'ADSSU, Médecin-directeur au SSU Clermont/Auvergne (et auteur du rapport sur l'avenir des services de santé universitaire), qui a réagi sur l'ensemble des échanges. Pour ce faire, il est d'abord revenu sur « quelques éléments de contexte », et notamment sur le fait que « les SSU ont été pendant très très longtemps les grands oubliés de l'Université. » Ainsi, « avant même la crise Covid, un retard massif, de nature structurelle », s'était installé. Et ce, même si le Plan national de vie étudiante de 2015 puis la CVEC - « mesures conjoncturelles » - ont œuvré dans le bon sens.

Ainsi, il faut désormais « sortir d'une période de crise tout en restant dans cette période de crise pour quelques temps, tout en rattrapant un retard massif et structurel. Ce qui ne se fera pas en un jour. » D'autant que « dans le même temps, le système français est aussi à bout de souffle », donc « une partie des missions qui n'étaient pas celles des SSU il y a 20 ans le sont devenues



Laurent Gerbaud, Président de l'ADSSU, Médecin-directeur au SSU Clermont/Auvergne

aujourd'hui » - la saturation des services étant générale. Par conséquent, « le cœur du réacteur est en situation de fragilité. » Et ce, même si des améliorations ont d'ores et déjà été faites et d'autres été bien identifiées (comme « la question des compétences et de l'indépendance professionnelle des médecins-directeurs »).

Enfin, il a pointé un autre risque. : tout le monde, en période de crise, « arrive dans le désordre pour aider les étudiants », sans coordination - d'où une mise à l'écart de « ceux qui ont le moins accès à l'information ». Ainsi, pour ce « travail de reconstruction sur le temps long, il y aura besoin de tous les partenaires. » En outre, pour lui aussi, « l'approche territoriale est extrêmement importante, parce que les antennes d'une université ne sont pas les mêmes d'un endroit à l'autre, ne sont pas les mêmes que les sièges d'universités, les contextes ne sont pas les mêmes... »

De la même façon, il est nécessaire de travailler sur « la lisibilité que nous donnerons à tout cela. » Quant à la promotion de la santé mentale, si elle est importante, elle doit ne rester « qu'un volet de la santé. ». Dans les faits, « une politique de santé étudiante est une politique de santé publique », ce qui nécessite aussi « que l'on ait des compétences en interne au sein des universités, au sens très large. » ■

# Table-ronde 2 : Quelle territorialisation **pour la santé étudiante** ?

*Pour cette deuxième table-ronde, il a été question de la déclinaison en conventions locales de cette première convention nationale, afin de répondre à la préconisation d'observateurs ayant estimé que la réponse aux besoins devait s'inscrire dans une approche territoriale, et dans les politiques locales de santé portées par les ARS et les CPAM.*

**P**our « mettre les pieds dans le plat tout de suite », Nicolas Delesque a, d'entrée, donné la parole à Anne Goffard, adjointe à la Mairie de Lille, « en charge des universités, des étudiants dans la ville et de la gestion de la pandémie », et conseillère à la Métropole européenne de Lille (MEL). Cette dernière était présente pour parler, au nom de l'AVUF, de la mise en forme/ en place des Observatoires territoriaux de la Santé étudiante (OTSE), auxquels elle préfère le titre d'Observatoires du bien-être étudiant (au regard de la définition de la santé par l'OMS, et de l'idée que cette dernière englobe, au sens large, « toutes les conditions nécessaires pour bien étudier. »)

## La déclinaison lilloise des partenariats nationaux

Pour elle, « la commande date de l'été 2021, quand Michael Delafosse, vice-Président de l'AVUF [et par ailleurs Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ndlr] a souhaité construire des OTSE afin d'établir un diagnostic de la santé des étudiants au sortir de la crise Covid. » Ceci afin de pouvoir « faire des recommandations et éventuellement définir des priorités pour les décideurs politiques » - sans « se mettre à la place des professionnels de santé, qu'ils soient universitaires ou autres, ni

des structures qui s'adressent aux étudiants. »

Un groupe de travail a donc été constitué « au sein des membres de l'AVUF » (villes, métropoles, communautés d'agglomérations, communautés urbaines - « dont certaines sont très avancées dans le travail auprès des étudiants »), qui s'est rassemblé quatre fois par visio, entre décembre 2021 et avril 2022, à la fois pour « des partages d'expérience et un travail collectif. »

Ce travail intègre deux niveaux d'observation : le national, afin de « produire une photographie macroscopique du bien-être étudiant » (à travers des enquêtes, dès la rentrée

2022, « quantitatives, auprès des institutions de l'ESR »), et le territorial, pour « faire un zoom sur les spécificités locales » (via des enquêtes « qualitatives et locales, auprès des étudiants et de leurs associations », mais aussi des institutions territoriales), en fonctions d'indicateurs allant du logement/mobilité à la santé physique, de l'alimentation/hygiène à la santé mentale. Tout ceci, avec l'objectif de livrer un rapport final, « même si je suis peut-être un peu optimiste », d'ici fin 2022/début 2023.

De son côté, le Directeur général du Crous de Lille, Emmanuel Parisis, a indiqué à son tour l'importance « d'un travail de partenariat respectant les spécificités », d'autant que persiste « le



Anne Goffard, adjointe à la Mairie de Lille



Emmanuel Parisis, Directeur général du Crous de Lille,

travers français consistant à brouiller les cartes en changeant les organisations ou en rattachant telle ou telle mission » à telle ou telle institution. Or, pour lui, « tout devient toujours plus simple quand on prend l'entrée « étudiants » : ce qui traduit des partenariats de grande qualité, c'est quand on se soucie juste de régler le problème de l'étudiant qui nous fait face, de résoudre son mal-être - qu'il soit venu voir l'assistante sociale ou le médecin. »

D'ailleurs, en reprenant « comme Anne Goffard la définition de la santé par l'OMS, on voit bien que cela recouvre bien les missions du Crous, de l'Université... » Ce qui permet aussi « d'être réactifs dans des moments de crise » : crise sanitaire, et désormais situation en Ukraine. D'ailleurs, « quand une collaboration se déroule de manière aussi facile [qu'ici, sur le territoire lillois, ndlr], cela permet d'ouvrir sur d'autres champs et d'autres partenariats » : mise en place, par exemple, d'une équipe commune en santé mentale à l'Université de Lille, « parce que nous avons déjà réussi à dépasser les querelles de chapelles... »

Un point de vigilance demeure, pourtant : « L'absence d'équité territoriale peut devenir marquante lorsque l'on a une collaboration très étroite et fluide au sein d'un territoire - comme celui de la MEL - et plus de difficultés ailleurs, causées par exemple par un désert médical », comme sur la Côte d'Opale. Ce qui rend et rendra également compliqué le renforcement de la convention sur les territoires en question... De fait, « la définition même du bien-être étudiant n'est pas forcément équitable sur un territoire » par rapport au territoire voisin, « alors même que l'on constate une volonté identique d'accompagner les étudiants. »

« Nous ne sommes, a-t-il conclu, que la traduction des difficultés d'un système de santé » sur un territoire donné. Des propos pleinement confirmés par Laurent Gerbaud : « Ce qui est

important, c'est de régler ce qu'on peut faire, mais de ne jamais vendre l'idée qu'on pourra tout régler tout de suite » - d'autant qu'il faut respecter les emplois du temps des uns et des autres, « voir comment nos agendas peuvent se tiler... » et donc préférer, en toutes circonstances, « la coopération à la coordination. »

### Le cas lorrain de coopérations fructueuses

Pour passer du Nord à l'Est de la France, est ensuite intervenue Sarah Videcoq-Aubert, Directrice de la CPAM de Meurthe-et-Moselle. Pour elle, « le département est important, mais la région Lorraine l'est plus encore par rapport à la thématique de la santé étudiante » - du fait du statut plus englobant de l'Université de Lorraine. Par rapport aux propos antérieurs de Fanny Richard, elle souhaitait indiquer que dès 2018, « point de départ de la réforme étudiante et de la reprise du régime étudiant par le régime général de l'Assurance maladie », de sérieuses questions s'étaient posées, notamment sur « l'organisation de toute la communication externe de sensibilisation des jeunes à leurs droits » (sachant qu'il s'agissait « d'un public que nous ne connaissons absolument pas »).



Sarah Videcoq-Aubert, Directrice de la CPAM de Meurthe-et-Moselle

A cette époque, le premier partenaire avec lequel sa CPAM a pu travailler, « ce fut Cédric Chevalier pour la MGEL » (voir ci-dessous), à travers « énormément de réunions de travail, tant pour transférer les savoir-faire que pour reprendre une vingtaine de ses collaborateurs. » Un « point d'appui très précieux » selon elle, pour obtenir « un certain nombre de clés d'entrée » dans un monde jusqu'ici inconnu. Par ailleurs, des contacts furent établis « dès le 1<sup>er</sup> semestre 2018 », ne serait-ce que « pour préparer la rentrée universitaire 2018, et surtout dessiner des champs de coopération à partir de nos champs de compétences respectifs » : actions de sensibilisation « des services de scolarité, des relations internationales » ; formation des assistants sociaux SUMPPS et Crous...

Il a alors fallu s'accorder, « parce qu'on ne se connaissait pas », parce que les choses ont pu paraître « un peu compliquées, avec une logique Assurance maladie parfois un peu descendante et pas toujours bien perçue », et une santé universitaire « déjà parfois très structurée. » Pour autant, dès 2019, une convention a pu être signée avec l'Université de Lorraine, le SUMPPS et les quatre CPAM de la région.

Puis, « à partir de 2020 a été engagé un deuxième temps de travail », pour aller plus loin que la seule (et nécessaire) structuration : nomination de référents spécialisés sur la thématique étudiante dans chaque CPAM, coordination « a maxima entre les quatre CPAM », mais aussi travail avec le Conseil communautaire de la vie étudiante du Grand-Nancy et la fédération étudiante Fédélor... pour produire « un [site Internet entièrement dédié à l'information sécu santé des étudiants](#) », aussi clair et simple que possible. Fédélor qu'a également évoquée, dans son intervention liminaire, Anne-Laure Syrieix, vice-Présidente Affaires sociales pour la FAGE.

Enfin, « depuis plus d'un an », la CPAM 54 a entamé « une troisième étape, une montée en puissance de notre partenariat » : gestion des étudiants

internationaux (avec « des interlocuteurs identifiés ») et participation à la semaine WOOW (Wonderful Online Orientation Week) de l'Université de Lorraine ; densification du partenariat avec le Crous (actions au sein des résidences, participation aux Nocturnes étudiantes nancéennes) ; amélioration de l'outillage, « sur ces thématiques, vis-à-vis de nos autres partenaires » (« brique étudiante » ajoutée au site Internet « dédié à notre écosystème partenarial » [LIEN vers le site : <https://solidaires-et-partenaires.cpam54.fr/>]; animation avec le SUMPPS de « toute une série d'ateliers, sur le terrain »)...

Sur ces bases, « nous nous apprêtons à signer une deuxième convention, en juin prochain », qui intégrera « l'enrichissement prévu dans la convention nationale », avec l'Université, le SUMPPS et le Crous. Un aboutissement logique pour cette Directrice, qui estime par ailleurs qu'« en termes de partenariat, le texte signé ne vaut rien s'il n'y a pas un vrai travail, en amont, d'échange et de partage avec les partenaires. »

### Le rôle du secteur mutualiste

Après quelques mots consacrés, à son tour, à ce partenariat entre la MGEL et la CPAM 54, le désormais Directeur du Groupe VYV Cédric Chevalier a insisté sur les nécessaires « expertise, connaissance du terrain de l'ensemble du milieu étudiant, extrêmement hétérogène. » D'où le



Cédric Chevalier, Directeur Général du Groupe MGEL

rapprochement entre la MGEL et le Groupe VYV, qui touche « 1,2 million de jeunes en tant qu'ayant-droits ou adhérents directs, sur l'ensemble du territoire. » L'enjeu est dès lors à la fois de travailler « de manière assez large, mais aussi dans la dentelle », pour pouvoir « toucher l'étudiant individuellement », afin de « lui porter le message mais aussi d'être un capteur d'alertes. »

Entre tous les acteurs impliqués, « qui ont une véritable complémentarité », il y a besoin de renforcer toujours « la cohérence et l'harmonisation », pour viser une optimisation plutôt qu'une « cannibalisation des moyens » - et éviter du même coup des « trous dans la raquette à travers lesquels certains jeunes pourraient passer. » Et ce, en « s'inscrivant dans les partenariats locaux, que nous les suscitions ou que

nous soyons sollicités. »

Pendant la crise sanitaire, le recours au pair-à-pair ayant été fatalement compliqué, un travail de digitalisation auprès des jeunes a eu lieu, « qui ne constitue évidemment pas l'alpha et l'omega en matière de réponse. » Dans tous les cas, dans son approche mutualiste, il s'agit de couvrir « tous les champs de la vie de l'étudiant : régime obligatoire, complémentaire, prévention, emploi, mais aussi le logement - un élément sur lequel nous travaillons énormément, aujourd'hui, avec notamment une labellisation santé de nos résidences. »

Ce qui permet aussi aux mutuelles, sur le champ partenarial, « de jouer le rôle de poisson-pilote auprès d'acteurs, pour faire pénétrer les messages, faire passer le cap de la défiance ou de la méfiance. » Ainsi, les acteurs mutualistes « s'inscrivent dans tous les dispositifs, pour pouvoir accompagner les acteurs, et les mettre en place ensemble. » D'autant que « la vision de l'Est n'est pas forcément celle de l'Ouest ou du Sud », et il faut donc pouvoir « adapter nos outils en fonction des publics. » Il s'agit toujours, en somme, « de mettre autour de la table tous les acteurs de bonne volonté, et d'avoir un message clair », pour éviter que « chacun ne travaille en tuyaux d'orgue. » ■

Retrouvez toutes les archives  
[www.universites-territoires.fr](http://www.universites-territoires.fr)



Association interprofessionnelle des  
Résidences Étudiants et Services



L'Association Interprofessionnelle des résidences Étudiants et Services (AIRE S) est l'association professionnelle des opérateurs et gestionnaires de Résidences services pour étudiants. L'AIRE S est née en 1994 et regroupe les principaux acteurs de la profession. Elle réunit les promoteurs, constructeurs, gestionnaires et exploitants de résidences étudiants avec services, informe les pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi que tous les milieux socio-économiques sur l'ensemble des aspects professionnels, sociaux et économiques de cette activité.

L'originalité de ce secteur repose sur des offres d'habitat en secteur conventionné et/ou d'un habitat en secteur libre, gérées par des associations à but non lucratif ou des sociétés commerciales.

Le Bureau de l'Association est composé de :

- Président : M. Philippe NICOLET (Groupe Réside Études) ;
- Vice-Président : M. François-Xavier SCHWEITZER (Nexity) ;
- Secrétaire Général : Mme Anne GOBIN (ARPEJ) ;
- Secrétaire Général adjoint : M. Jean CAUET (Fac-Habitat) ;
- Trésorier : M. Benjamin BRULEBOIS (BNP Paribas Immobilier) ;
- Délégué général : M. Philippe CAMPINCHI.

[www.aires.fr](http://www.aires.fr)

# L'assurance maladie confirme son investissement

En fin de matinée, Thomas Fatôme, Directeur général de la CNAM, était présent pour conclure cette première séquence, à la veille de la négociation, avec l'État, de sa future Convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion.

S'estimant « très heureux d'intervenir à nouveau » dans le cadre des RDVSE, après sa participation l'an dernier à leur deuxième édition, il a rappelé que « la santé étudiante, et plus largement la santé des jeunes, [était] une priorité pour l'Assurance maladie - pour la Caisse nationale comme pour tout le réseau. »

## Le chemin parcouru en un an

En termes de chemin parcouru depuis lors, et au-delà de la seule convention signée récemment, il a estimé que « l'intégration des nombreux acteurs autour de la table a bien avancé au cours de l'année écoulée » - le Covid ayant à la fois joué le rôle d'acteur « perturbant » et d'occasion pour « les organismes d'Assurance maladie de confirmer leur investissement dans le rôle de facilitateur entre professionnels de santé de ville, de l'hôpital, acteurs de l'enseignement supérieur, associations et représentants des étudiants, et Ministères concernés. »

En un an, on serait selon lui passé « d'une réflexion sur « comment mieux se coordonner » à une nouvelle étape d'efficacité collective et de coordination des offres d'accompagnement, qui étaient jusqu'alors encore un peu trop « silotées ». » Dans les faits, « la crise a fait bouger les lignes » : « cadres dérogatoires pour l'affiliation » d'étudiants originaires de pays dits « rouges », « conversion des attestations vaccinales des étudiants internationaux » par la CPAM de Vannes, actions multiples en faveur de la santé mentale



Thomas Fatôme, Directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

des jeunes (via notamment le soutien à des associations comme Nightline ou SPS, la « prise en charge des soins de psychologues »...)

## Quelles marges de progression ?

« Nous voulons continuer à mobiliser le réseau de l'Assurance maladie, dans sa dimension territoriale, en métropole comme en Outre-Mer, a-t-il poursuivi, en lien direct avec nos partenaires sur le terrain. » Par ailleurs, puisque « avant d'être étudiant, on est lycéen », Thomas Fâtome a parlé de son souhait d'inscrire son institution « dans une forme de continuité ou de prévention démarrant le plus tôt possible, dans

l'acquisition d'une autonomie dans la prise en charge de ces sujets de santé », tout en « continuant à amplifier notre investissement sur les réseaux sociaux et les outils de communication utilisés par les étudiants. »

Par ailleurs, « nous avons mis à disposition de nos partenaires notre offre d'accompagnement santé pour tous les jeunes, avec une logique d'offre personnalisable selon les besoins. » Il s'agit désormais de « trouver, avec les Centres de santé universitaire, des vecteurs, leviers et façons de travailler ensemble et de renforcer nos liens » - afin de « combler cet angle-mort de nos partenariats. » ■

# Table-ronde 3 : Bien-être et santé mentale, **des priorités à pérenniser**

Cette première table-ronde de l'après-midi du 17 mai s'intéressait plus précisément à la question de la santé mentale, qui avait fait l'objet des deux éditions précédentes des RDVSE – et en particulier aux mesures liées à l'effort porté par le gouvernement pour garantir un accès facilité à une prise en charge psychologique.

Avec plus de temps qu'en matinée réservé aux questions/réponses, cette séquence s'est décomposée en deux parties : d'abord, deux intervenants institutionnels ont eu l'occasion de détailler les premières mesures mises en place, puis deux autres étaient présents pour livrer un témoignage plus directement axé « terrain ».

## Premières mesures : **état d'avancement**

Ainsi, le Délégué interministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, Frank Bellivier, a pu dans un premier temps faire « un état d'avancement de [la feuille de route en santé mentale et psychiatrie](#) » (lancée « par Agnès Buzyn en 2018 », puis s'intéresser plus spécifiquement à la santé mentale des étudiants. Sur le premier point, il a évoqué l'important « rendez-vous national commandé en 2021 par le Président de la République, à savoir les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie », qui fut l'occasion « à la fois d'une [synthèse et d'une programmation pour la suite](#) »

Les trois ans de la feuille de route correspondent à « 1,4 milliard d'euros d'investissements sur l'ensemble des mesures prises », tandis que les Assises ont programmé, sur les cinq an-



Frank Bellivier, Délégué interministériel à la santé mentale et à la psychiatrie

nées à venir, « 1,9 milliard d'euros ». La première « consacre de grands principes : à la fois la santé mentale comme un enjeu populationnel, comme un déterminant majeur de la santé globale ; une entrée par le droit pour les personnes porteuses de handicap psychique ; une priorité dans l'organisation de l'offre donnée à l'ambulatoire – avec une organisation des soins dans la communauté - ; des actions en faveur de la désstigmatisation et une priorité aux prises en charge orientées « rétablissement ». » En outre, plus récemment, les secondes ont affirmé que « les politiques de santé mentale doivent fertiliser les nombreux autres minis-

tères » - via des « politiques multisectorielles. »

Ainsi, tandis que la santé mentale est « un enjeu identifié depuis longtemps, la crise Covid a révélé la vulnérabilité des étudiants, des systèmes de santé étudiante » - ce qui a donné lieu à « une prise de conscience au plus haut niveau de l'Etat », avec en outre « un rapprochement important entre le MESRI et le Ministère de la santé, pour la mise au point de dispositifs d'urgence. » Parmi ces derniers, MonPsy, qui vise à « pérenniser une offre de soins psychologiques de première ligne. » A ce titre, le rapport de l'Inspection générale a constitué « un événement important », en particulier via ses préconisations : articulation « de l'offre étudiante avec les moyens du droit commun, en proximité avec les sites étudiants », « coportage de ces actions » entre les deux ministères, mise au point « d'un plan de santé étudiant dans chaque établissement » ; organisation par les organisations concernées d'un « double ciblage » (des étudiants vulnérables comme des besoins « énoncés par la communauté étudiante ou par les études épidémiologiques »)...

Enfin, Frank Bellivier a tenu à indiquer, d'une part, que « le développement du secourisme en santé mentale [connaissait] un succès croissant », et d'autre part que « nous

*pouvons appeler de nos vœux, dans le même esprit, la poursuite de l'investissement par des sites universitaires de plus en plus nombreux du modèle des Etudiants relais santé. » Ainsi, « nous sommes certainement à un moment où les difficultés n'ont jamais été aussi importantes », mais « nous n'avons en même temps jamais eu autant de conditions réunies pour que les choses s'améliorent, afin de mieux couvrir les besoins des étudiants. »*

### MonPsy par la CNAM

Chargée de mission MonPsy pour l'Assurance Maladie, Gabrielle Peyre-Lanquar est ensuite intervenue, pour rappeler en premier lieu que son institution « travaille depuis 2015, plus spécifiquement, sur le sujet de la prise en charge des séances de psychothérapie. » Elle a par conséquent introduit son propos par une présentation générale du dispositif MonPsy [LIEN : <https://monpsy.sante.gouv.fr/>], avant de s'attarder plus longuement sur « la question du lien avec les étudiants. »

Ainsi, le dispositif, « qui s'inscrit dans le cadre d'un parcours, avec un adressage par un médecin vers un psychologue conventionné », permet d'avoir accès à « une séance d'évaluation puis jusqu'à sept séances de

*suivi psychologique. » Expérimenté « depuis 2018 dans quatre départements et en vie réelle », il a selon elle, depuis lors, « fait ses preuves », et accouché par exemple de Psy Enfant Ado ou du Chèque psy étudiant, qui ont « vu le jour en 2021. » Il s'agit en effet d'un « dispositif de première ligne pour du dépistage et de la prise en charge initiale, pour toute la population à partir de 3 ans », permettant « un accès aux soins équitable pour toute la population qui ne va pas voir le psychologue » - et de contribuer bien sûr à la « déstigmatisation du sujet de la santé mentale. »*

Pour ce faire, il a fallu convaincre de se conventionner, « de manière individuelle et auprès des CPAM », des psychologues - soit « des professionnels que l'Assurance maladie ne connaissait pas » -, auprès d'un comité d'experts « qui applique un système de vérification des critères d'éligibilité. » Ceci, afin de pouvoir leur adresser via le dispositif des personnes souffrant de « troubles de santé mentale d'intensité légère à modérée. » La consultation (entre 30 et 40 euros) est alors, dans la plupart des cas, « prise en charge à 60% par l'assurance maladie obligatoire, et à 40% par les complémentaires ou les mutuelles - avec de l'avance de frais, un sujet qui est en débat aujourd'hui. »

Depuis son lancement le 5 avril 2022, le dispositif MonPsy est l'objet d'une « montée en charge progressive » : 2 000 candidatures ont aujourd'hui été déposées, pour un annuaire alignant à la date des RDVSE « environ 1 300 psychologues » conventionnés (une centaine de candidatures ayant été repoussées au regard desdits critères d'éligibilité - parmi lesquels, par exemple, « trois ans d'ancienneté en psychologie clinique »). Tout ceci permet de prendre en charge « des patients qui, sans cela, n'auraient jamais eu accès à ces soins psychologiques », même s'il ne s'agit « pas d'un conventionnement national, comme c'est le cas pour d'autres professionnels de santé. »

### SSU d'Angers : s'adapter au contexte local

Très active lors des échanges précédents, Florence Hartheiser, Médecin-directeur du SSU d'Angers, a présenté les activités de son service, rappelant que ces différentes entités de santé universitaire ont « des formes et des fonds variés, adaptés à des contextes locaux. » Elle a parlé, dans son cas, d'une « situation plutôt favorable » : soutien de la Présidence d'Université, des acteurs locaux, financements nombreux... et ce même si « des difficultés demeurent. » Sur son territoire en effet, des disparités subsistent (plus petites structures, par exemple, à Cholet, Saumur et aux Sables d'Olonne), tandis que « recruter reste un problème, du fait du peu de compétitivité salariale que nous offrons. »

Depuis la crise sanitaire, a-t-elle indiqué, « nous avons changé notre parcours de soins en santé mentale » (avec Première écoute), pour gagner en réactivité, augmenté le recours à la téléconsultation (qui pour autant n'est « pas la panacée ») et sensibilisé aussi bien les étudiants que les encadrants au sens large. Mais « le problème reste toujours l'aval », les SSU étant amenés à prendre en charge des « pathologies psychiatriques de plus en plus lourdes », alors même que « les services sont débordés » - avec, à An-



Gabrielle Peyre-Lanquar, Chargée de mission MonPsy pour l'Assurance Maladie,



Florence Hartheiser, Médecin-directeur du SSU d'Angers

gers, 4,3 ETP de psychologues et 0,4 de psychiatres. Par ailleurs, des problèmes de pérennisation des postes se posent, liés par exemple à l'impossibilité de proposer des CDI en cas de financement CVEC.

Elle est aussi revenue sur l'application du dispositif *Chèque Psy Etudiant* sur son territoire, mentionnant des arbitrages parfois complexes et « *chronophages* » à mener. Par ailleurs, elle a posé une question importante : « *Quand on parle de stigmatisation de la santé mentale, de la stigmatisation par qui parle-t-on ?* » - le sujet ne posant apparemment pas problème à une grande partie des étudiants... à l'exception, paradoxale, de ceux suivant une formation en santé.

D'où l'intérêt réel de « *cibler la prévention sur certaines populations* », de continuer à s'appuyer sur les *Etudiants relais santé* (des pairs aidants qui doivent être « *bien encadrés* ») et de lutter contre la « *banalisation* » et la relativisation des situations de mal-être... tout en œuvrant sans cesse pour l'amélioration, bien entendu, du bien-être étudiant. Enfin, elle a estimé qu'il fallait « *nous laisser cibler nos étudiants, parce que nous les connaissons bien, et parce que nous disposons de retours de terrain très importants.* »

### Nightline France : les étudiants acteurs

Le Président de *Nightline France* depuis deux ans, Florian Tirana - lui-même étudiant -, a conclu cette table-ronde en rappelant d'entrée la diversité des dispositifs développés depuis 2016, en France, par cette association étudiante, en matière d'actions de pair à pair « *sur les sujets de santé mentale.* » Et ce, au-delà de la seule « *écoute active, de 21h à 2h30, à un moment où les étudiants sont seuls, et où les angoisses et le stress peuvent remonter* » - action originelle à laquelle on la résume encore couramment aujourd'hui, à tort.



Florian Tirana, Président de *Nightline France*

C'est désormais à Paris, Lille, Lyon, Saclay, Toulouse et plus récemment dans les Pays-de-la-Loire que l'association propose en effet sa ligne d'écoute. Cette « *ampleur nationale* » lui a permis de « *recruter des salariés en interne* » (dont des psychologues), et de travailler plus activement encore à « *l'accompagnement de [ses] bénévoles* », afin de s'assurer « *qu'ils puissent réaliser leur bénévolat dans de bonnes conditions* » (groupes d'analyses de pratiques supervisés par un psychologue et un bénévole référent, vigilance portée à leur état psychologique ...) Par ailleurs, « *l'activité de Nightline s'est pas mal diversifiée* » ces dernières années : organisation de stands sur les campus, « *avec des Services civiques* » ; campagnes de communication (dont le site [www.jepeuxenparler.fr](http://www.jepeuxenparler.fr)) ; présence sur les réseaux sociaux (dont *TikTok*)... Un annuaire national a également été créé, « *qui recense le maximum de services accueillant les étudiants gratuitement* », couplé à une carte interactive permettant de localiser ceux disponibles à proximité de chacun.

Enfin, l'association porte « *une action de plaidoyer, en se positionnant en tant qu'acteur en lien avec les étudiants sur la santé mentale, pour voir ce qui pose problème et pourrait être amélioré en termes de prévention* » : il y a deux ans par exemple, fut publié un rapport « *sur le nombre d'ETP*

*et de psychologues dans les SSU* », accompagné d'une tribune « *signée par un certain nombre de Présidents d'Université et de Directeurs de SSU.* »

Dans le même ordre d'idées paraîtra dans quelques semaines **paraîtra** un rapport, « *lui aussi adossé à une tribune, qui fera le point sur toutes les réponses qui ont été données* » sur le sujet, par le gouvernement notamment, « *avec une évaluation et une comparaison européenne.* » Parmi les pistes proposées par ce document, quelques questions, dont celle-ci : « *Comment va-t-on aller vers les étudiants qui ne solliciteront pas par eux-mêmes des professionnels ?* » Selon lui, la réponse passe par une mobilisation générale - peut-être sous forme d'un « *modèle pyramidal* » - « *de toute la communauté* », y compris des pairs, « *mais aussi des SSU, qui peuvent devenir, à condition d'être renforcés, les chefs d'orchestre de cette politique de prévention en santé mentale.* » ■

# Table-ronde 4 : Bien-être et vie étudiante **après la crise sanitaire**

*Cette dernière table-ronde, animée par Clotilde Marseault, consultante à Coopaname et ancienne Chargée de mission "Vie étudiante et Vie de Campus" à la CPU, souhaitait aborder, de manière plus prospective, l'articulation et les synergies à mettre en œuvre entre les actions pour la santé des étudiants et les politiques de vie étudiante des établissements.*

« Comment repart-on, après la crise Covid ?, a introduit Clotilde Marseault, comment rebondir et comment conjuguer la vie étudiante et la santé au sens large, au niveau des établissements comme des territoires ? » Selon elle, en effet, « la vie étudiante n'a pas toujours été au cœur des politiques des établissements d'enseignement supérieur », puis « le Covid est venu rebattre les cartes. » Cela dit, des efforts commençaient à s'esquisser avant 2020 (loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013, CVEC...). Ainsi, il s'agit désormais de « reprendre en main ce sujet », pour bâtir « une vraie politique de vie étudiante, incluant bien entendu la santé. »

## Agir sur la santé et ses déterminants

Pour commencer, c'est Anne Guiochon-Mantel, médecin, vice-Présidente « Vie universitaire » à l'Université Paris-Saclay et membre du réseau des VP Vie étudiante, de campus et universitaire (VECU), qui a présenté « ce réseau de création assez récente », répondant à la mise en lumière de la vie étudiante suite à la mise en place de la CVEC. Selon elle, il convient de se souvenir que « la crise sanitaire a impacté deux années universitaires », du-



Anne Guiochon-Mantel, médecin, vice-Présidente « Vie universitaire » à l'Université Paris-Saclay et membre du réseau des VP Vie étudiante, de campus et universitaire (VECU),

rant lesquelles « les étudiants ont été isolés », avec des conséquences tant psychologiques que financières. Ainsi, « de nombreuses difficultés qui pré-existaient ont été révélées ou aggravées » par cette séquence complexe.

Pour autant, cette même crise a « mis en lumière tous les services de l'Université », tous s'étant « retroussés les manches pour permettre de continuer les enseignements et la vie de l'étudiant. » Et parmi eux, tout spécialement « les SSU, qui se sont retrouvés en première ligne » et ont dû sortir de leur périmètre d'action habituel (prévention du suicide, test puis vaccins, etc.)... Par ailleurs, « les étudiants se

sont aussi mobilisés » (ambassadeurs santé, étudiants sentinelles, médiateurs Covid...) - des « tutorats vie étudiante » ayant même été mis en place à l'Université Paris-Saclay -, au même titre que les Crous, les associations et « tous les acteurs du territoire. »

Ainsi, cette crise a « mis en relation tous ces acteurs », ce qui a créé du lien entre des interlocuteurs peu habitués, jusqu'alors, à dialoguer entre eux. Aujourd'hui, deux sujets lui apparaissent cruciaux : « La santé (accès aux soins pour tous, maillage territorial, prévention et détection précoce) et les déterminants de la santé (tout l'environnement de l'étudiant qui contribue à son bien-être et à sa réussite). » Sur le premier point, « nous avons deux solutions : soit faire des centres de santé - ce à quoi nous sommes incités -, soit mettre en place des partenariats avec des structures locales. »

Sur le second, il convient de travailler à la fois « sur le logement et le mal-logement, les temps de trajet, l'organisation pédagogique, la nutrition, le lien social, le sport, la culture, la gestion du sommeil, la lutte contre toutes les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, la prévention des risques... » D'où l'importance d'une « approche transversale, au niveau des universités », et d'une appréhension globale de la santé : « Cela touche au social,



Stéphane Pugeat, Directeur du Développement SMERRA



Harmonie Lekim; Responsable «Prévention et Promotion de la santé» SMERRA

au handicap, à la pédagogie... » C'est d'ailleurs l'objet des « schémas directeurs de la vie étudiante, que nous allons bien finir par mettre en place avec un plan santé, et des contrats locaux de santé, avec les collectivités territoriales. »

### Mutuelle engagée la réussite étudiante

L'intervention suivante s'est faite à plusieurs voix, pour la SMERRA, avec notamment son Directeur du Développement Stéphane Pugeat et sa Responsable «Prévention et Promotion de la santé» Harmonie Lekim. Le premier a présenté cette mutuelle étudiante,

rappelant au passage quelques chiffres : « 70% des étudiants quittent la résidence familiale au cours de leurs études ; 40% ont une activité rémunérée ; un sur trois renonce encore aux soins ; et 15% d'entre eux sont internationaux. » Pour sa mutuelle, « le bien-être étudiant est désormais devenu un enjeu stratégique pour favoriser la réussite étudiante. » D'où sa raison d'être : « Accompagner et favoriser la réussite des étudiants par le traitement des enjeux du mieux-vivre étudiant », via une approche « par les étudiants pour les étudiants. »

Aujourd'hui, les activités développées dans ce sens par la SMERRA sont « au nombre de cinq : une branche autour de la santé, mais aussi de la prévention et de la promotion de la santé ; une assurantielle, sur la protection et l'accompagnement sur la mobilité internationale, qu'elle soit entrante ou sortante ; une sur la vie étudiante ; une sur la vie associative ; et une dernière autour du logement, à travers un réseau d'acteurs fédérés » (Fac Habitat pour le secteur conventionné, Logifac pour le secteur libre). Ceci passe aussi bien par l'animation d'ateliers sur les campus que par la mise à disposition de matériel de prévention (via « les associations étudiantes partenaires »), par des actions tant nationales (comme le concours L'Agitateur) que locales (comme les déambulations nocturnes à Besançon).

Plus spécifiquement, le dispositif *Projet prévention clé en main* a pour but « d'encourager et d'accompagner les actions de prévention par les pairs. » Un exemple concret de ce dernier, mis en place sur l'IUT d'Annecy, a été co-présenté par Harmonie Lekim et Benoît Godiard, Professeur agrégé de sciences médico-sociales à l'Université Savoie-Mont Blanc. Ce travail, destiné à fournir aux étudiants « des outils de promotion de santé qu'ils pourraient transformer », est né d'un diagnostic partagé, suivi d'une expérimentation desdits outils par des usagers disposant de la possibilité de « se les approprier » et d'en « faire évoluer les usages ». Soit de fonctionner sur



Bénédicte Corvaisier, Directrice du Crous de Grenoble-Alpes

« un modèle de santé communautaire comme on le retrouve dans certains pays. »

### Dynamique de collaboration avec le Crous

Interrogée à son tour par Clotilde Marsault, la Directrice du Crous de Grenoble-Alpes Bénédicte Corvaisier est revenue sur « la communication à destination des étudiants », en indiquant en ce domaine que si « trop d'information tue l'information », cette dernière doit « être disponible au bon moment aux bons endroits, quand les étudiants en ont besoin. » Elle a ensuite braqué les projecteurs sur le partenariat entre son institution et l'Université Grenoble-Alpes, qui va dans le sens d'une plus grande « lisibilité des services » et d'un « dépassement des frontières institutionnelles sur tous ces services de la vie étudiante. »

Ainsi, ce territoire disposera, en septembre 2023, « d'un lieu unique : une Maison des services aux étudiants », regroupant à Grenoble « l'ensemble des services du Crous, et ceux de la vie étudiante de l'Université », autour d'un « schéma intégré à destination des usagers, qui ne fera plus référence au portage institutionnel. » Il s'agit donc d'un « vrai projet organisationnel », autour d'un « accueil unifié » regroupant en un même lieu toutes les ressources

utiles aux étudiants. Ce « volet de réponse intégré incarne ce qui a été évoqué par Madame Guiochon-Mantel, et que nous illustrons en disant que la vie étudiante doit être le troisième pilier après la recherche et la formation. »

Car ces fondamentaux, « mis en exergue pendant la crise Covid, doivent être pleinement traités dans les schémas. » Et ce, à la fois en « travaillant sur les conditions matérielles » (dans l'espace - avec des locaux qualitatifs, « ouverts sur des créneaux très larges » - mais aussi dans le temps - « fluidification de la pause méridienne », réflexion sur les transports...), et en considérant pleinement « le lien social comme garant de la santé mentale », y compris via un « accompagnement de l'engagement étudiant. »

A ce titre, la Directrice a fait mention d'un programme partenarial entre son Crous et l'Université, intitulé « Campus solidaire et citoyen » et prenant pleinement en compte les concepts de professionnalisation et compensation. Rebondissant sur cet exemple, elle a conclu sur « la nécessité de coordonner et de pérenniser la synergie entre acteurs », afin que « toute la dynamique de collaboration qui s'est mise en place, en particulier avec les collectivités, puisse maintenant s'inscrire dans la durée, dans un nouveau formalisme qui pourra nous permettre de rendre toutes ces synergies plus pérennes. » D'autant que ces dernières « s'inscrivent désormais dans des logiques d'aller vers beaucoup plus intensives qu'auparavant. »

### La CNAM, engagée dans la promotion de la santé

Pour clore cette table-ronde, Marie-Caroline Laiï, Médecin de santé publique au département Prévention et promotion de la santé de la CNAM, a commencé par lister les « différents leviers à la disposition de l'Assurance maladie » pour œuvrer en ce sens : « un réseau multicanal, avec la publication

d'e-news, la création de partenariats au niveaux institutionnel et associatif (par exemple avec le Collège de médecine générale), le remboursement à 100%... »

Dans les faits, la CNAM est impliquée en prévention et promotion de la santé à deux titres : à travers la « stratégie Santé jeunes de l'Assurance maladie pour 2019-2022 », qui vise « à donner des moyens aux jeunes de faire des choix éclairés pour leur santé », à la fois « en soutenant les comportements favorables à celle-ci, en faisant connaître et en promouvant des parcours de santé et des lieux gratuits et anonymes, mais encore en promouvant les dépistages et en favorisant diagnostics précoces et accompagnement dans le soin. »

Par ailleurs, la CNAM fait partie « des instances de gouvernance du Fonds de lutte contre les addictions, initialement créé en décembre 2016 sous l'appellation de Fonds de lutte contre le tabac » : tabac, donc, puis substances psycho-actives, et désormais addictions sans substances (écrans, jeux d'argent et de hasard, paris sportifs). Dans ce cadre, les jeunes sont considérés comme l'un des publics prioritaires, « en particulier depuis 2020 avec la crise Covid, et maintenant avec les conséquences de cette crise. »

Dans ce cadre général, Marie-Caroline Laiï est revenue plus précisément sur deux projets importants et concrets : l'escape-game, financé par le Fonds de lutte contre les addictions, et le kit addictions Pour une rentrée positive et réussie. Deux éléments qui visent à « donner des ressources plutôt qu'à imposer une façon d'agir » aux publics concernés. Pour le premier, il correspond à une « approche originale mobilisant les compétences psychosociales des jeunes et des étudiants », ici via une forme de jeu de rôle de 35 minutes incluant « des énigmes à résoudre en un temps restreint » - qui a suscité, depuis 2019, un plébiscite général chez ceux qui l'ont expérimenté. Fort de ce succès, l'ob-



Marie-Caroline Laiï, Médecin de santé publique au département Prévention et promotion de la santé de la CNAM

jectif est désormais de proposer « un escape game par CPAM à la rentrée 2023. »

Concernant le kit addictions, il a découlé d'une réflexion sur les excès susceptibles d'intervenir au moment de la reprise de la vie festive après la crise sanitaire. Il s'agissait alors d'un même coup de « prévenir un trop grand lâcher-prise » et « d'anticiper la gestion et la réduction des risques. » Ceci « en initiant un travail collaboratif, en associant plusieurs administrations centrales et divers partenaires, dont certains associatifs », pour centraliser et faciliter l'accès à l'ensemble des ressources disponibles sur ces sujets. D'où deux kits construits en miroir : l'un « à destination des chefs d'établissement de l'enseignement supérieur », l'autre « à destination de toute personne qui souhaiterait monter un événement festif ou une soirée. » Tout ceci, pour conclure, afin de « donner vraiment aux jeunes les moyens de disposer de tous les éléments pour prendre en charge leur santé. » ■

# Les rendez-vous 2022 de la



# santé étudiante

## 3<sup>ème</sup> édition - 17 mai 2022



## merci à nos partenaires !



■ **Adresse** : 19 rue Leconte de Lisle 75016 Paris ■ **E-mail** : [redaction@universites-territoires.fr](mailto:redaction@universites-territoires.fr) ■ **ISSN** : ISSN 2263-8431 ■  
■ **Infos légales** : SARL Edition de revue et périodiques (5814Z) au capital de 1000 Euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIRET 843 009 267 00017 ■ **Directeur de la publication** : Philippe Campinchi @\_0674606274 ■ **Directeur de la rédaction** : Nicolas Delesque @ 0678391349 ■ **Création graphique** : Babette Stocker / Crouitch Conception ■ **Tarifs d'abonnements** : Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT ■ **Parties prenantes** : Convention particulière ■ **Comité éditorial** : Nicolas Delesque, Philippe Campinchi, François Perrin, Jérôme Sturla (Afev), Pierre Yves Ollivier, Zoé Chalouin (Fnau), François Rio (Avuf), Angélique Manéra (ESN) et Justine Crabouillet (SMERRA) ■ **Crédits photos et iconographies** : Partenaires, DR, Adobe Stock, © Conférence des présidents d'université – Université de Bordeaux